

# BUREAU SYNDICAL

## 6 Mars 2024

### CE QU'IL FAUT RETENIR →

#### AVIS DU PLU DE LUZINAY

Luzinay, commune attractive située au nord du département de l'Isère, dans la vallée de la Sévenne, à environ quinze kilomètres de la ville de Vienne, est intégrée à Vienne Condrieu Agglomération. La commune a souhaité engager une révision de son PLU en amont de l'élaboration du futur PLUI. Après analyse de ce projet de révision du PLU, les élus du bureau syndical réunis le 6 mars 2024 ont émis un avis défavorable à l'unanimité considérant les réserves suivantes :

- Réserve n°1 : Le développement le long des voies dans certains secteurs de la commune ne respecte pas les directives du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot). La commune est très exigeante sur le maintien des grandes parcelles. Il est nécessaire de revoir le zonage pour le rendre compatible avec les objectifs de stopper l'extension hors du village.
- Réserve n°2 : Le zonage Uh et UB du PLU ne correspond pas aux recommandations du Scot, qui encourage le renforcement des centralités et la limitation des hameaux. Le règlement du PLU doit être ajusté en conséquence.
- Réserve n°3 : Les objectifs de densité définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ne sont pas cohérents avec la réalité des zones à urbaniser. Il est donc recommandé de réviser la densité, notamment dans les secteurs couverts par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).
- Réserve n°4 : Le PLU autorise les activités de service dans toutes les zones urbaines, ce qui n'est pas conforme au Scot. Il est suggéré de limiter ces activités dans certaines zones et d'adapter le règlement en conséquence.
- Réserve n°5 : La possibilité de construire des locaux commerciaux en zone artisanale (zone UX) va à l'encontre des directives du Scot. Les conditions pour la création de show-rooms doivent être revues pour se conformer aux normes.
- Réserve n°6 : Le règlement de la zone UE autorise des logements de fonction en zone d'équipement, ce qui est contraire au Scot. Il est recommandé de revoir cette disposition en précisant des justifications spécifiques pour autoriser de tels logements.

Au vu de l'ampleur des réserves, cela nécessite de retravailler le projet.

#### PRESENTATION DU NOUVEAU CHAPITRE COMMUN DE L'INTERSCOT AMELYSE

Les Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise, réunis au sein de l'InterScot partagent un socle commun depuis le milieu des années 2000, reflétant des objectifs métropolitains intégrés aux différents Scot. Or le contexte a évolué, avec des changements institutionnels, législatifs, environnementaux, sociaux, technologiques, et économiques. De fait, les Présidents des SCOT ont souhaité faire évoluer ce Chapitre Commun. L'objectif est d'adapter l'aire métropolitaine au changement climatique en développant une approche du sol axée sur la sobriété foncière, la préservation des fonctionnalités du sol, la gestion de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité, la résilience alimentaire, et la réduction de la dépendance énergétique. Il s'agit par ailleurs de favoriser une aire métropolitaine multipolaire et accueillante avec un desserrement progressif des activités tertiaires et relatives à l'enseignement supérieur. Le nouveau document propose de conforter le modèle de développement multipolaire, développer des services de mobilité, et assurer une offre de logements accessible à tous. Face aux mutations économiques, il suggère d'organiser la résilience économique des territoires, anticiper et accompagner les mutations commerciales. L'ensemble a été validé par les présidents des 12 Scot lors de la dernière rencontre de l'InterScot, mais nécessite une validation au niveau de chaque Scot avant son intégration lors de la prochaine procédure. Les élus du Bureau donnent un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de nouveau chapitre commun.

## ECHANGES SUR LES INFRASTRUCTURES ET MOBILITES DES RIVES DU RHONE

Pour rappel, dans le plan de mandat, une réflexion sur les mobilités avait déjà été engagée à l'échelle du territoire des Rives du Rhône, validant la non-pertinence de conduire une étude type enquête ménage déplacement.

### Rappel sur quelques études déjà réalisées :

En 1991, une étude Transrhône a été conduite pour améliorer les liaisons entre St-Étienne et Grenoble. En 2013, une analyse des problématiques d'infrastructures routières et de déplacements dans l'espace TRIDAN a aussi été réalisée. Enfin, en 2014, le préfet de Région a conduit une étude multimodale de déplacement sur le territoire Rhône Médian.

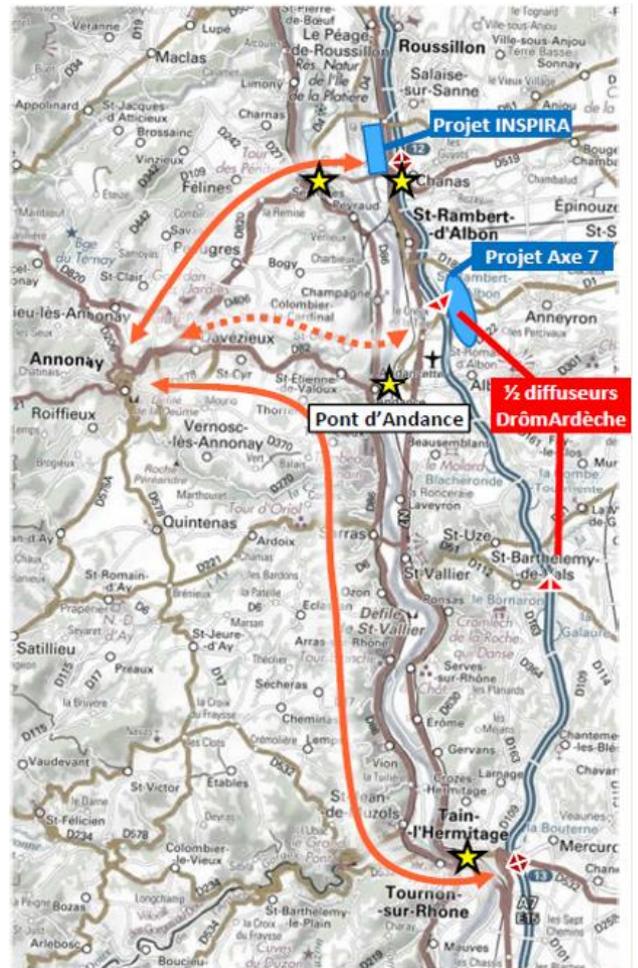
Cette dernière étude s'appuyait sur des projections de trafic à l'horizon 2040 réalisées en lien avec le développement d'INSPIRA, d'AXE7 et du projet de territoire du Scot. Ces projections indiquaient qu'une saturation majeure du réseau routier serait inévitable d'ici 2040 sans nouveaux projets d'infrastructures.

Une modélisation a été testée avec un scénario comprenant plusieurs projets, dont 2 routiers, 3 ferroviaires, des aires de covoiturage, des itinéraires cyclables, et une coordination des transports en commun des 5 départements.

Ce scénario démontrait une augmentation globale de la circulation routière, mais évitait une congestion généralisée en 2040 grâce à l'augmentation de la capacité du réseau permise par les projets routiers. Toutefois, la situation du réseau routier en 2040 serait dégradée par rapport à 2015, avec un report du trafic sur le réseau secondaire. Malheureusement, ce scénario ne contribuait pas à la réduction des émissions de CO2, ces dernières augmentant même de 4%. En termes de perspectives, les acteurs s'étaient mis d'accord pour l'élaboration d'un schéma de cohérence des infrastructures, l'identification d'une structure porteuse de l'outil de modélisation, et un travail approfondi sur la RN7, notamment son échangeur de Chanas.

### Quelle est la situation actuelle :

En 2024, le projet de nouvel échangeur à Reventin-Vaugris a été validé après enquête publique et les travaux ont débuté, une étude d'opportunité pour un nouveau franchissement du Rhône est menée par le Conseil Départemental de l'Ardèche, et une enquête publique sur les deux demi-diffuseurs de la CCPDA est en cours. Une grande concertation sur les mobilités du sud Lyonnais est en pause, avec des discussions sur des éléments tels que le nœud de Givors/Chasse, le franchissement, les modes doux, et la voie covoiturage A7. L'idée d'un RER à la Lyonnaise jusqu'à Vienne est également en réflexion.



### Et demain ? :

Les élus du bureau du SMRR proposent que le Président transmette un courrier aux présidents des EPCI concernés par les sujets infrastructures afin que ces derniers sollicitent la mise en place d'une comitologie dédiée avec tous les partenaires : EPCI, Conseils départementaux 07, 26, 38, Région, Etat.

**PROCHAIN BUREAU →**  
**MERCREDI 3 AVRIL A 8H30 A VIENNE**  
**PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL 20/03/2024**

### À propos du Syndicat Mixte des Rives du Rhône

*Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) a pour vocation première l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et sa traduction dans un projet de territoire qui compte 280 000 habitants sur un ensemble de 152 communes, à cheval sur 5 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Loire et Rhône). Le SMRR accompagne les EPCI et les communes dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques en lien avec le projet de territoire à grande échelle (aménagement/urbanisme, habitat/logement, sobriété foncière et énergétique, mobilités/déplacements, économie/commerce, environnement/biodiversité). Le projet de territoire des Rives du Rhône est labellisé Territoire Engagé pour la Nature.*